

Le 29 avril 2020

**Conférence téléphonique du secrétaire d'Etat Olivier Dussopt
avec les organisations syndicales représentatives
du conseil commun de la fonction publique**

(23 avril 2020)

Principaux thèmes et points abordés

Informations préalables données par le Secrétaire d'Etat

- L'examen au CE et la publication des décrets d'application de la loi de transformation publique se poursuivent : sur la position normale d'activité, le télétravail, l'apprentissage dans la FP, les plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle. Les projets de décrets sur le handicap ont également été examinés par le CE et vont être publiés prochainement.
- Les travaux interministériels sur le versement d'une prime aux agents publics ayant connu un surcroît d'activité notable pendant la crise se poursuivent : deux projets de décrets sont en cours d'élaboration (l'un pour la FPE et la FPT, le second pour la FPH).
- Les travaux sur les concours se poursuivent également, avec, par exemple, la publication d'un arrêté publié au JO sur la simplification du concours des IRA pour 2020. C'est également le cas sur la question des titularisations des stagiaires.
- L'organisation de l'agenda social sera à aménager en fonction des conditions de reprise de l'activité.
- Une CCHSCT relevant du CSFPE sera organisée le plus rapidement possible. Un CCFP sera également ultérieurement consacré à un premier bilan de la crise sanitaire pour la fonction publique.

Le tour de parole des organisations syndicales a ensuite mis en exergue les principaux points ci-dessous.

Positions des fonctionnaires et mise en œuvre des PCA:

Les organisations syndicales ont déploré le manque de clarté de certains employeurs publics qui n'ont pas précisé à tous leurs agents leur position administrative tout au long de la crise sanitaire.

- Le Secrétaire d'Etat s'est engagé à demander aux DRH de veiller à ce que chaque agent reçoive une information claire.
- Il a rappelé que les PCA constituaient une modalité d'organisation des services en temps de crise, relevant du chef de service. Celui-ci est donc habilité à les modifier. Il a reconnu qu'une fois déployés dans le temps, les PCA pouvaient devoir évoluer dans la définition des missions essentielles.

Statistiques :

Les organisations syndicales ont demandé des informations consolidées sur la situation des agents publics, notamment au regard de leur niveau d'exposition au virus.

- Le Secrétaire d'Etat comprend cette demande d'informations, complexe à satisfaire en raison de la difficulté d'obtenir des informations fiables et consolidées.

Maladie professionnelle et imputabilité au service / Arrêts maladie :

Les organisations syndicales ont réclamé la mise en place d'un système garantissant la prise en charge des agents publics touchés.

- Le Secrétaire d'Etat a rappelé que c'était un sujet en discussion, qui avait l'objet de déclarations du ministère de la santé et des solidarités pour ce qui concernait les soignants. Le Gouvernement étudiait les différentes options possibles.

Prime et heures supplémentaires :

Certaines organisations ont rappelé leur demande d'une mesure transversale et uniforme, par exemple d'une revalorisation du point d'indice ou encore la relance de négociations salariales.

- Le Secrétaire d'Etat a indiqué qu'une concertation interministérielle dématérialisée était en cours sur le projet de décret instaurant une prime exceptionnelle pour les agents FPE/FPT.
- Il a confirmé que les dispositions concernant la FPH porteraient à la fois sur la prime et la majoration des heures supplémentaires.
- Il a précisé que le service de santé des armées figurerait bien dans le champ de la prime exceptionnelle prévue pour les agents de la FPH.

Congés :

Plusieurs organisations syndicales ont réaffirmé leur opposition à l'ordonnance imposant la prise de RTT et de congés aux agents publics. La CFDT a annoncé son intention d'introduire un recours au fond, après le référé liberté introduit par FO. D'autres sujets ont été soulevés : congés bonifiés, application

de la proratisation aux télétravailleurs, situation de Mayotte, situation au regard de l'ordonnance des agents faisant partie de la réserve, interprétation de la disposition d'exclusion prévue à l'article 6 de l'ordonnance, vacances d'été.

- Le Secrétaire d'Etat a rappelé que, concernant les télétravailleurs, la proratisation était applicable et qu'en tout état de cause il n'y avait aucune automaticité (contrairement aux agents placés en ASA), la modulation était possible, même si l'objectif demeurerait de la prise de 5 jours sur la période. Il a affirmé que les agents du ministère de l'intérieur entraient dans le champ d'application de l'ordonnance, dès lors qu'ils étaient placés en ASA ou en situation de télétravail.
- En réponse aux questions posées sur la situation des agents faisant partie de la réserve, il a rappelé que lesdits agents, s'ils étaient effectivement mobilisés, étaient placés dans une position spécifique de congés, et pas en ASA.
- Le Secrétaire d'Etat a également indiqué que l'arrêté déplaçant les CET était en cours d'écriture, il permettra de traiter à la fois les flux et le stock de jours sur le CET. L'arbitrage sur le niveau de déplaçonnement n'est pas rendu, il permettra de majorer de l'ordre de 10 à 15 jours le flux et le stock.
- Sur la question des congés bonifiés, le Secrétaire d'Etat a rappelé l'incertitude qui s'attachait à la possibilité de voyager cette année vers les régions et territoires ultra-marins. Cependant, le report des congés sur 2021 sera possible, même si cela pourra aussi poser des sujets d'organisation du travail dans les services.
- Sur Mayotte et l'inquiétude que suscite le début prochain du ramadan : le Secrétaire d'Etat en a pris bonne note et s'est engagé à en faire part au ministre de l'Intérieur.
- Sur les vacances d'été, il a souligné ne pouvoir « qu'espérer » à ce stade, et ne disposer d'aucune certitude puisque les conditions sanitaires seront déterminantes.

Egalité professionnelle et appui aux agents :

Certaines organisations ont exprimé leur inquiétude quant aux conséquences du confinement sur l'état psychique de certains agents, au-delà même du confinement. La question des violences intrafamiliales est également soulevée. La CFDT a demandé une contribution de chercheurs en sciences humaines et sociales, le cas échéant via le conseil scientifique de la DGAFP.

- Le Secrétaire d'Etat a rappelé que le texte instaurant le dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles avait été publié, et que les dispositifs devaient être mis en place au 1^{er} mai, ce qui permettrait de contribuer à aider les agents victimes. Il a indiqué avoir demandé aux ministères le maintien des cellules psychologiques au-delà du confinement généralisé.

Reprise d'activité :

Les organisations syndicales ont posé de nombreuses questions sur cette problématique structurante. Elles ont demandé à être plus étroitement associées aux décisions qui seront prises en la matière.

- Le Secrétaire d'Etat a indiqué que le Premier ministre présentera très prochainement les orientations du Gouvernement, sur la base des propositions des ministres. Les priorités et méthodes pourraient varier selon les ministères, mais un travail de coordination apparaît nécessaire. Sur cette base, le Secrétaire d'Etat a proposé aux organisations syndicales qu'une conférence téléphonique soit spécifiquement consacrée à ce sujet à la suite des annonces du

Premier ministre sur cette question. Au-delà, il a rappelé son annonce d'organisation d'une CCHSCT si possible avant la fin de la période du confinement

- Le Secrétaire d'Etat a confirmé que le Gouvernement travaillait sur la problématique de l'équipement agents qui reprendraient le travail à partir du 11 mai : tous les agents « qui en ont besoin » devront être équipés pendant leur service. Des critères sont en cours de définition pour clarifier le champ des agents concernés.
- La situation des agents de la FP sera également précisée avant le 11 mai (présentiel, télétravail, ASA...)

Autres questions soulevées par certaines organisations syndicales

- **Agents en situation d'arrêt maladie et pouvant passer à demi-traitement du fait de la non tenue des instances**
 - Le Secrétaire d'Etat a demandé de faire remonter les situations éventuelles vers la DGAFP pour examen.
- **Situation des agents dans les opérations de restructuration en cours :**
 - Le Secrétaire d'Etat a rappelé que les agents continuent à percevoir les dispositions prévues par les textes même si les opérations sont retardées (DGE, SG communs...)